IRHSES
Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les Enseignements de Second degré

1966 : la fusion du SNES et du SNET

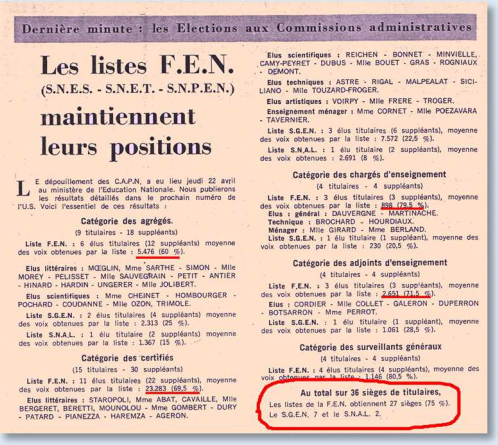

Dernière minute : les Elections aux Commissions administratives

Les listes F.E.N. (S.N.E.S. - S.N.E.T. - S.N.P.E.N.) maintiennent leurs positions

Le dépouillement des C.A.P.N. a eu lieu jeudi 22 avril au ministère de l'Education Nationale. Nous publierons les résultats détaillés dans le prochain numéro de l'U.S. Voici l'essentiel de ces résultats :

Catégorie des agrégés.
(9 titulaires - 18 suppléants)

Liste F.E.N. : 6 élus titulaires (12 suppléants) moyenne des voix obtenues par la liste : 5,476 (60 %).

Elus littéraires : MCGLIN, Mme SARTHE - SIMON - Mlle MOREY - PELISSET - Mlle SAUVIGRAIN - PETIT - ANTIER - HINARD - HARDIN - UNGERER - Mlle JOLIBERT.

Elus scientifiques : Mme CHEINET - HOMBOURGER - POCHARD - COUDANNE - Mlle OZON, TRIMOLE.

Liste S.G.E.N. : 2 élus titulaires (4 suppléants) moyenne des voix obtenues par la liste : 2,313 (25 %).

Liste S.N.A.L. : 1 élu titulaire (2 suppléants) moyenne des voix obtenues par la liste : 1,367 (15 %).

Catégorie des certifiés
(15 titulaires - 30 suppléants)

Liste F.E.N. : 11 élus titulaires (22 suppléants), moyenne des voix obtenues par la liste : 23,283 (69,5 %).

Elus littéraires : STAROPOLI, Mme ABAT, CAVAILLE, Mlle BERGERET, BERETTI, MOUNOLOU - Mme GOMBERT - DURY - PATARD - PIANEZZA - HAREMZA - AGERON.

Elus scientifiques : REICHEN - BONNET - MINVIELLE, CAMY-PEYRET - DUBUS - Mlle BOUET - GRAS - ROGNIAUX - DEMONT.

Elus techniques : ASTRE - RIGAL - MALPEALAT - SICILIANO - Mlle TOUZARD-FROGER.

Elus artistiques : VOIRPY - Mlle FRERE - TROGER.

Enseignement ménager : Mme CORNET - Mlle POEZAVARA - TAVERNIER.

Liste S.G.E.N. : 3 élus titulaires (6 suppléants), moyenne des voix obtenues par la liste : 7,572 (22,5 %).

Liste S.N.A.L. : 1 élu titulaire (2 suppléants), moyenne des voix obtenues : 2,691 (8 %).

Catégorie des chargés d'enseignement
(4 titulaires - 4 suppléants)

Liste F.E.N. : 3 élus titulaires (3 suppléants), moyenne des voix obtenues par la liste : 228 (75,5 %).

Elus : général : DAUVERGNE - MARTINACHE.
Technique : BROCHARD - HOURDIAUX.
Ménager : Mlle GIRARD - Mme BERLAND.

Liste S.E.E.N. : 1 élu titulaire (1 suppléant), moyenne des voix obtenues par la liste : 230 (20,5 %).

Catégorie des adjoints d'enseignement
(4 titulaires - 4 suppléants)

Liste F.E.N. : 3 élus titulaires (3 supp'éants), moyenne des voix obtenues par la liste : 2,651 (71,5 %).

Elus : CORDIER - Mlle COLLET - GALERON - DUPERRON - BOTSARRON - Mme PERROT.

Liste S.E.E.N. : 1 élu titulaire (1 suppléant), moyenne des voix obtenues par la liste : 1,061 (28,5 %).

Catégorie des surveillants généraux
(4 titulaires - 4 suppléants)

Liste F.E.N. : 4 élus titulaires (4 suppléants), moyenne des voix obtenues par la liste : 1,146 (60,5 %).

Au total sur 36 sièges de titulaires,
Les listes de la F.E.N. obtiennent 27 sièges (75 %).
Le S.G.E.N. 7 et le S.N.A.L. 2.

1965 : succès des listes FEN aux élections aux CAP et séance commune aux congrès à Marseille

A la tribune: Debordes et Cornec (Fcpe), Dhombres (Sg Snes), Astre debout (Sg Snet), Beretti (S3 Snet), Lecoeuvre (S3 Snes), Dellinger (Snet Uase), Truillier (Snet A)

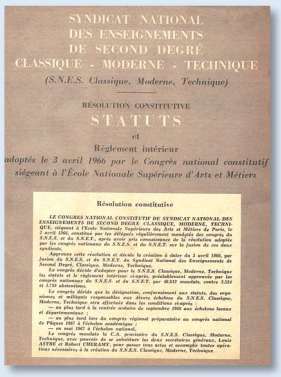

SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNEMENTS DE SECOND DEGRÉ CLASSIQUE - MODERNE - TECHNIQUE
(S.N.E.S. Classique, Moderne, Technique)

RÉSOLUTION CONSTITUTIVE
STATUTS
et
Règlement intérieur
adoptés le 3 avril 1966 par le Congrès national constitutif siégeant à l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers

Résolution constitutive

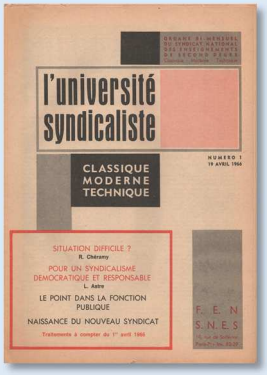

l'université syndicaliste
CLASSIQUE MODERNE TECHNIQUE
NUMÉRO 1 19 AVRIL 1966
SITUATION DIFFICILE ?
R. Chéramy
POUR UN SYNDICALISME DÉMOCRATIQUE ET RESPONSABLE
L. Astre
LE POINT DANS LA FONCTION PUBLIQUE
NAISSANCE DU NOUVEAU SYNDICAT
F. E. N. S. N. E. S.

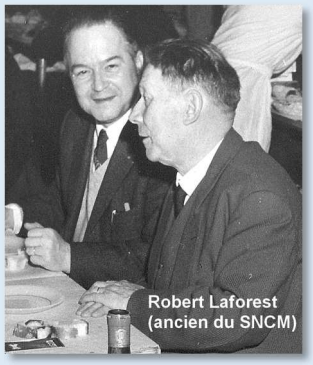

1966 : la fusion a lieu. Des élections se tiennent dans le seul SNES suite au rejet du rapport d'activité de la direction sortante. Les « autonomes » conservent avec difficultés la direction du nouveau syndicat (21 voix contre 20 à U-A) grâce au soutien de la liste C et au vote contre les deux des élus Ee et de la liste D (Ruff).
Louis Astre et André Mondot deviennent co-secrétaires généraux, avec le soutien de Lauré.

DÉFENSE DU SECOND DEGRÉ
par L. ASTRE et A. MONDOT
Secrétaires généraux du S.N.E.S.

EN CETTE PERIODE DE RENTREE LA PRESSE ACCORDE, à nouveau, une large place aux problèmes de l'Education nationale aidée en cela, par le gouvernement qui multiplie déclarations et initiatives.

L'accent, à cette occasion, est mis par les uns et les autres sur le Second degré Classique, Moderne, Technique, long et court. Cela atteste clairement qu'en l'état actuel du développement des structures scolaires, le problème de la démocratisation, d'un progrès ou d'une régression en ce domaine, est essentiellement celui du Second degré, de ses structures, de sa qualité et de ses maîtres.

Et c'est bien parce que le Second degré se trouve aujourd'hui en question, en particulier du fait de la politique scolaire rétrograde et malthusienne du Pouvoir, que le congrès constitutif du S.N.E.S. Classique, Moderne, Technique a assigné comme raison d'être majeure de la fusion du S.N.E.S et du S.N.E.T. : **le renforcement de la défense du Second degré.**

RENFORCER LA DEFENSE DU SECOND DEGRE pose d'abord un problème d'organisation.

L'éparpillement du personnel du Second degré entre une dizaine de syndicats a constitué depuis vingt ans un sérieux handicap pour la défense de ses intérêts et celle de nos enseignants face aux pouvoirs publics comme à certaines concurrences. La fusion des deux principaux syndicats crée incontestablement une situation nouvelle et offre au Second degré, certains signes l'attestent déjà, des possibilités accrues.

Une procédure très complexe préside certes à la naissance du nouveau syndicat, constituant un handicap à surmonter. Mais les exigences de la procédure ne sauraient paralyser notre action qui doit, sans perte de temps, se poursuivre, s'améliorer et s'étendre.

Chargés d'assurer conjointement le secrétariat général du nouveau syndicat par décision de la C.A. du 16 janvier dernier, nous mesurons tout le poids des responsabilités qui nous incombent.

Aidés par une équipe de militants du Technique et du Classique et Moderne, décidés à tirer les leçons des expériences différentes de l'ancien S.N.E.S. et de l'ancien S.N.E.T., nous entendons, dans le cadre des mandats du congrès et de la C.A., avec le concours actif des divers responsables élus et du Bureau national, œuvrer sans ménager aucun effort à l'édification d'un syndicat puissant, démocratique et digne de la confiance de tous.

POUR UNE ACTION EFFICACE des choix s'imposent et non seulement de simples catalogues revendicatifs. Dégager l'essentiel, comparer les urgences, apprécier le possible, lier les objectifs aux possibilités réelles de l'organisation, telle est bien la tâche, difficile sans doute, mais essentielle.

Le premier devoir du S.N.E.S. est de défendre au mieux les intérêts personnels de nos collègues. Des difficultés, à ce sujet, ont surgi en juillet. Le S.N.E.S. dut réagir auprès du directeur et refuse de participer à un simulacre de « commission » pour certaines nominations. Il refuse de participer aux travaux d'intégration d'officiers dans l'Education nationale et protesta publiquement ; un rapport précis au gouvernement et aux parlementaires dénonça le grave préjudice subi de ce fait par les personnels d'intendance. Le Premier Ministre s'est contenté d'en accuser réception...

Nous nous heurtons dans ces domaines à un autoritarisme croissant que rien ne justifie.

Autre exemple : la situation dramatique des A.E. et des M.A. Alors que le gouvernement fait grand bruit sur un projet de « promotion interne » dans la Fonction publique, l'Education nationale relègue nombre de licenciés dans des fonctions de surveillance et renvoie purement et simplement, après des années de service, nombre de M.A. ! Non point pour incompétence, mais parce que les besoins « officiels » en maîtres sont, depuis deux ans, réduits artificiellement par la limitation des créations budgétaires, la diminution des horaires, le refus des travaux dirigés et l'accroissement délibéré des effectifs pléthoriques.

Combien d'autres exemples pourraient être tirés de la situation des autres catégories, confirmant

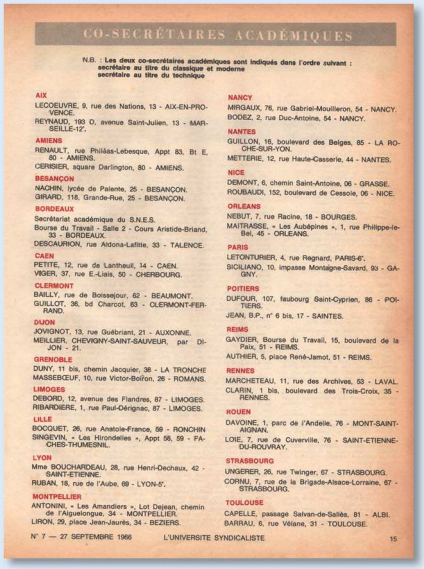

CO-SECRÉTAIRES ACADÉMIQUES

N.B. : Les deux co-secrétaires académiques sont indiqués dans l'ordre suivant : secrétaire au titre du classique et moderne secrétaire au titre du technique

AIX
LECOEUVRE, 9, rue des Nations, 13 - AIX-EN-PROVENCE.
REYNAUD, 180 D, avenue Saint-Julien, 13 - MARSEILLE-12e.

AMIENS
RENAULT, rue Philéas-Lebesque, Appt 83, Bt E, 80 - AMIENS.
CERISIER, square Darlington, 80 - AMIENS.

BESANÇON
NAGRIN, lycée de Palente, 25 - BESANÇON.
GIRARD, 118, Grande-Rue, 25 - BESANÇON.

BORDEAUX
Secrétariat académique du S.N.E.S.
Bourse du Travail - Salle 2 - Cours Aristide-Briand, 33 - BORDEAUX.
DESCAURON, rue Aldona-Lafitte, 33 - TALENCE.

CAEN
PETITE, 12, rue de Lantheuil, 14 - CAEN.
VIGIER, 37, rue E.-Liais, 50 - CHERBOURG.

CLERMONT
BAILLY, rue de Boisseujour, 62 - BEAUMONT.
GUILLOT, 36, bd Charcot, 63 - CLERMONT-FERRAND.

DIJON
JOVIGNOT, 13, rue Guébriant, 21 - AUXONNE.
MEILLIER, CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, par DIJON - 21.

GRENOBLE
DUNY, 11 bis, chemin Jacquier, 38 - LA TRONCHE
MASSEBCEUF, 10, rue Victor-Boiron, 26 - ROMANS.

LIMOGES
DEBORDE, 12, avenue des Flandres, 87 - LIMOGES.
RIBARDIERE, 1, rue Paul-Dérignac, 87 - LIMOGES.

LILLE
BOCQUET, 26, rue Anatole-France, 59 - RONCHIN
SINGEVIN, « Les Hirondelles », Appt 56, 59 - PACHES-THUMESNIL.

LYON
Mme BOUCHARDEAU, 28, rue Henri-Decheux, 42 - SAINT-ETIENNE.
RIBAN, 18, rue de l'Aube, 69 - LYON-5e.

MONTPELLIER
ANTONINI, « Les Amandiers », Lot Dejean, chemin de l'Aiguelongue, 34 - MONTPELLIER.
LIRON, 29, place Jean-Jaurès, 34 - BEZIERS.

NANCY
MIRGAUX, 76, rue Gabriel-Mouilleron, 54 - NANCY.
BODEZ, 2, rue Duc-Antoine, 54 - NANCY.

NANTES
GUILLON, 16, boulevard des Belges, 85 - LA ROCHE-SUR-YON.
METTERIE, 12, rue Haute-Casserie, 44 - NANTES.

NICE
DEMONT, 6, chemin Saint-Antoine, 06 - GRASSE.
ROUBAUDI, 152, boulevard de Cessole, 06 - NICE.

ORLEANS
NEBUT, 7, rue Racine, 18 - BOURGES.
MAITRASSE, « Les Aubépines », 1, rue Philippe-le-Bel, 45 - ORLEANS.

PARIS
LETONTURIER, 4, rue Regnard, PARIS-6e.
SICILIANO, 10, impasse Montagne-Savard, 91 - GAGNY.

POITIERS
DUFOUR, 107, faubourg Saint-Cyprien, 86 - POITIERS.
JEAN, B.P., n° 6 bis, 17 - SAINTES.

REIMS
GAYDIER, Bourse du Travail, 15, boulevard de la Paix, 51 - REIMS.
AUTHIER, 5, place René-Jamot, 51 - REIMS.

RENNES
MARCHETEAU, 11, rue des Archives, 53 - LAVAL.
CLARIN, 1 bis, boulevard des Trois-Croix, 35 - RENNES.

ROUEN
DAVOINE, 1, parc de l'Andelle, 76 - MONT-SAINT-AIGNAN.
LOIE, 7, rue de Cuverville, 76 - SAINT-ETIENNE-DU-ROUVRAY.

STRASBOURG
UNGERER, 26, rue Twinger, 67 - STRASBOURG.
CORNU, 7, rue de la Brigade-Alsace-Lorraine, 67 - STRASBOURG.

TOULOUSE
CAPELLE, passage Salvan-de-Saliès, 81 - ALBI.
BARRAU, 6, rue Vélane, 31 - TOULOUSE.